

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Président : M. Michel MOUTON

Présents-es : Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO

MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Valentin SAVIGNY, Olivier SCHEIB et Alan TORSSELLETTI (Vice-président)

Conseil administratif : M. Fernand SAVIGNY, Maire
Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE

Excusé.e.s : Mme Jennifer MEIER et M. Marc DECURTINS

Procès-verbaliste : Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions des séances du 29 avril 2021.....	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Bureau du Conseil municipal – période 2021/2022	2
2. Informations diverses	2
a. « La Nuit est belle »	2
C. Rapports de commissions	3
1. Rapport de la commission des affaires sociales relatif aux subventions octroyées aux associations selon le budget 2021	3
2. Rapport de la commission des finances relatif aux comptes de l'exercice 2020	3
D. Proposition du Conseil administratif	3
1. Projet de délibération N°1-2021 : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité	3
E. Communications du Conseil administratif	5
1. Informations diverses	5
a) Fermeture de la poste de Perly	5
b) Statistique des déchets	5
c) Exposition des bords de l'Aire.....	7
d) Information aux Présidents des commissions	7
F. Propositions individuelles et questions	8
a. Tour de la commune	8
b. Olivier Fontaine = M. Biodiversité de la commune.....	8
c. Stade de foot et parking.....	8
e. Commerce de LEGO	8
f. Embellissement de la Maison de la Douane.....	9
g. Trous au chemin de la Lissole	9
h. Bicentenaire + 1	9

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Fernand Savigny, Maire, les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Steve Delaude et les représentants de l'administration communale. Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions des séances du 29 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 avril n'a été transmis aux membres que la veille de la présente séance par courriel et a été reçu ce jour par courrier. Le président demande si l'assemblée est disposée néanmoins à procéder à l'approbation de ce document.

M. F. Savigny indique qu'il n'a pas pu prendre connaissance du document avant la séance. Aucune objection n'étant levée dans l'assemblée, l'adoption du procès-verbal est soumise au vote des conseillères et conseillers municipaux.

Mme Bowman s'assure que son intervention, en bas de p. 5, a bien été comprise comme une question relative à la *compliance* de la banque et non sur la sécurité des Conseillers administratifs, ce que M. Savigny confirme. Il a répondu dans ce sens. Mme Bowman ne demande pas de correction.

M. Scheib signale une coquille dans l'horaire de reprise de la pause indiqué en p. 6 : la séance reprend à **23h31** et non 22h31.

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021 est adopté par 14 voix « pour » et deux abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 25 février 2021

Le compte rendu des décisions et délibérations du 29 avril 2021 est adopté par 14 voix « pour » et deux abstentions.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Bureau du Conseil municipal – période 2021/2022

Le Président rappelle que la composition du Bureau change à partir du 1^{er} juin 2021. Il souligne que Perly-Certoux connaît une forme de formule magique, avec deux membres de la Devise et un.e membre de l'Alternative une année, puis deux membres de l'Alternative et un.e membre de la Devise l'année suivante, etc. Après discussion entre présidents, la proposition pour le Bureau est la suivante :

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter la composition comme suit :

Par 14 voix « pour » et deux abstentions, le Bureau est composé comme suit, pour l'année 2021-2022 :

Président :	Alan Torselletti (Alternative Villageoise)
Vice-Président :	Michel Mouton (Devise communale)
Membre :	Stéphane Hilty (Alternative Villageoise)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

Le nouveau Bureau prendra ses fonctions dès le 1^{er} juin 2021 et présidera la séance du mois de juin prochain.

Le Président informe que pour la même période, le Maire de la commune sera M. Steve Delaude.

2. Informations diverses

a. « La Nuit est belle »

Le Président rappelle cette extinction des feux à l'échelle du Grand Genève. Aux passages piétons, des luminaires clignotants ont déjà été installés pour des motifs de sécurité des piétons.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Rapports de commissions

1. Rapport de la commission des affaires sociales relatif aux subventions octroyées aux associations selon le budget 2021

Mme Bowman, présidente de la commission, n'apporte pas de commentaire spécifique sur ce rapport, que tous les membres du Conseil ont reçu. Elle signale que la commission a accepté une demande d'aide d'urgence pour un montant de CHF 2'500.- pour la Chaîne du Bonheur, destinée à répondre à l'urgence posée en Inde par le coronavirus.

Le Président souhaite savoir combien de dossiers la commission reçoit par année.

La présidente répond une trentaine, sur laquelle la commission a choisi 15 ou 16 dossiers.

Le Président invite les membres à approuver le rapport de la commission.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des affaires sociales octroyant des subventions à 15 dossiers et à une demande ponctuelle d'urgence de subventions pour un montant total de CHF 31'500.-.

2. Rapport de la commission des finances relatif aux comptes de l'exercice 2020

M. Gisiger, président de la commission des finances, signale des modifications à apporter sur le document: p. 4, sous 4) Amortissements complémentaires, il faut corriger le chiffre de CHF 1'110'607.96 en CHF **1'210'607.96**. En p. 4, même chapitre, l'annexe mentionnée n'est pas la 16a mais la **13a**. P. 6, dernière phrase du premier §, le montant n'est pas de CHF 1.5 millions mais **CHF 1.2 millions**. Il attire l'attention sur les remerciements qui figurent à la fin de ce rapport, qu'il réitère oralement. Il salue la rédaction du rapport par V. Savigny.

Le Président met le rapport aux voix comme suit :

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des finances sur les comptes de l'exercice 2020.

D. Proposition du Conseil administratif

1. Projet de délibération N°1-2021 : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

Avant de lire la délibération, le Président passe la parole à M. F. Savigny, pour la présentation des graphiques qui n'ont pas pu l'être lors de la séance précédente. Comme pour la présentation des comptes, M. F. Savigny passe en revue et commente les divers graphiques reçus par les membres du conseil municipal, qui présentent l'évolution des résultats, des charges et des recettes fiscales, ainsi que l'évolution de la structure du bilan au cours des années.

Mme Bowman demande à combien se monte en franc la valeur du centime d'impôts dans les dernières années.

M. F. Savigny répond que chacun des 43 centimes rapporte CHF 205'000.- à la commune. Il rappelle ou explique aux nouveaux conseillers-ères que le niveau du centime additionnel communal décidé par la commune influencera dans le futur son droit d'imposer certains revenus de ses habitants, respectivement les revenus qu'ils obtiennent avec leur travail réalisé sur le territoire d'une autre commune du canton. On pourrait penser que la diminution d'un point le centime additionnel ferait perdre CHF 205'000.- de recettes fiscales à la commune. Cela pourra être le cas la première année après la décision de diminuer le centime, mais ce montant sera amplifié par la suite. En effet, le niveau du centime communal par rapport au niveau moyen des communes du canton a un fort impact sur le calcul de l'indice de capacité financière de la commune, une diminution du centime entraînant immédiatement une augmentation de cet indice, ce qui va induire une diminution du droit d'imposer les revenus professionnels des habitants acquis hors de la commune. Par ailleurs, l'indice de capacité financière est généralement utilisé pour calculer la répartition péréquative intercommunale de certains fonds, entraînant également une diminution de la part de ces fonds revenant à la commune. L'impact annuel final d'une diminution d'un centime après quelques années est ainsi bien plus élevé que les CHF 205'000.- évoqués. A contrario, avec une augmentation du niveau du centime d'un point, la commune percevrait donc CHF 205'000.- de recettes fiscales supplémentaires la première année qui suit la décision, montant qui augmentera au cours des années suivantes, car la commune aura le droit d'augmenter la part imposée des revenus professionnels des habitants acquis hors de la commune. Il est précisé que cet effet exponentiel est arrêté si, pour une commune qui aurait un indice de capacité financière telle, qu'il lui donnerait déjà le droit maximum d'imposer les revenus de ses habitants acquis hors de son territoire. Un effet de la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

part, – dénommée part privilégiée –, qu'une commune a le droit d'imposer dans les revenus professionnels de ses habitants acquis sur un autre territoire communal se situe au minimum à 20% et donc au maximum à 80%. Si une commune dispose déjà d'une part privilégiée de 80 %, une augmentation du niveau du centime aura seulement un effet proportionnel.

M. Gisiger demande ce que représente exactement le cash-flow.

M. F. Savigny répond qu'il s'agit de la capacité annuelle de la commune de générer de la trésorerie avec son fonctionnement, trésorerie qui peut être utilisée pour financer ses investissements. Comme M. Gisiger demande une précision sur ce que sont les liquidités et si c'est avec cela qu'on paie les salaires, M. F. Savigny enchaîne et explique qu'il s'agit des fonds dont la commune dispose sur un compte bancaire. Les liquidités sont du cash disponible immédiatement. Le cash-flow correspond schématiquement à la différence entre des recettes encaissées et des charges dépensées. Si les recettes encaissées représentent CHF 100 et les charges dépensées CHF 80, charges qui incluent donc les salaires, la différence de CHF 20 représente le cash-flow. Cela peut correspondre au bénéfice mais le bénéfice comptable peut être inférieur ou 0 après l'enregistrement des amortissements sur les investissements du patrimoine administratif de la commune, qui ne sont pas des dépenses monétaires, mais une écriture comptable constatant une diminution de la valeur de ces investissements par leur utilisation.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTEGRALITE

Vu l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC qui prévoit que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu l'art. 19 RAC qui précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu la délibération n° 07-2020 du 17 décembre 2020 relative au crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2020,

Vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal recommandant l'approbation des comptes 2020,

Vu le rapport de la commission des finances du 5 mai 2021,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour »

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 10'976'514.77 aux charges et de CHF 11'043'384.90 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 66'870.13.*
- 3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'066'870.13 et résultat extraordinaire négatif de CHF 1'000'000.00.*
- 4. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 1'211'336.85 aux dépenses et de CHF 152'438.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'058'898.00.*
- 5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 69'692'332.74.*
- 6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 1'493'692.06 dont à déduire CHF 1'000'000.00 déjà voté par le Conseil municipal avec la délibération n° 07-2020 du 17 décembre 2020. Il résulte un montant net de CHF 493'692.06 dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.*
- 7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Fermeture de la poste de Perly

M. F. Savigny rappelle que le Conseil administratif est allé jusqu'au bout de la procédure possible pour combattre la fermeture de l'office postal 1258. La décision ultime de PostCom est parvenue il y a quelques jours, et M. F. Savigny résume qu'elle ne fait pas cas de réalités de l'office comme sa rentabilité, critère qui n'est pas reconnu comme probant. La PostCom se limite à vérifier si la Poste a suivi et respecté la procédure. M. Savigny lit les points sur lesquels cette autorité s'est déterminé, soit vérifier :

- a. si la Poste a respecté les critères fixés à l'article 34 alinéa 1 de l'OPO, soit la consultation six mois avant des autorités communales sur la fermeture de la poste en essayant de trouver un accord avec ces dernières ;*
- b. si les prescriptions des articles 33 et 44 de l'ordonnance sur la poste relatives à l'accessibilité sont respectées ;*
- c. si la décision de la Poste tient compte des spécificités régionales.*

La Poste a bien respecté formellement ces étapes de la procédure. Par ailleurs, M. F. Savigny relève que la Poste devait aussi s'assurer que 90% de la population peut accéder à un office postal dans un temps défini. Or, c'est la population et le territoire du canton de Genève qui sont pris en compte pour vérifier cette condition. La majorité de la population résidant en ville de Genève, on obtient aisément que 90% de la population reste desservie dans les temps prescrits. Il indique que les critères avancés par la commune, comme l'augmentation avérée des volumes traités par l'office, n'ont pas été retenus, car de faible importance. Par ailleurs, la PostCom constate qu'une agence postale, comme celle qui remplacera l'office, est comparable à un office postal en termes de service. Le Postomat dans la commune et le service à domicile sur demande permettront les versements en espèce. Quant à la rentabilité de l'office, la PostCom considère que ce n'est pas un argument nécessaire pour justifier la fermeture ou non d'un office. Enfin, sur le commerce qui accueillera l'agence postale, PostCom estime qu'il respecte toutes les exigences prescrites, hormis une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite qui devra être réalisée. M. F. Savigny informe qu'il se propose de demander un report de la fermeture de la Poste, pour tenir compte d'une éventuelle augmentation de la fréquentation liée au Covid.

Comme le Président demande si l'on sait quelle suite sera donnée au bâtiment, M. Savigny répond que c'est trop tôt pour le savoir.

Mme Ramazzina demande quelle sera la date de fermeture.

M. F. Savigny répond cette année en tous les cas, probablement en septembre.

M. Cheyroux demande s'il serait pertinent que la commune exprime son insatisfaction sur cette solution.

M. F. Savigny répond que la position de la commune a été communiquée à tous les niveaux, avec des échanges avec le canton, un courrier envoyé à la Conseillère fédérale, on a utilisé tous les moyens légaux et suivi la procédure jusqu'au bout. Il y a quelques mois, les journaux ont évoqué que la Poste était revenue sur une décision de fermer un office sur le canton, mais un tel cas de figure est peu vraisemblable pour Perly. Suite à la décision de PostCom, l'exécutif a demandé une nouvelle rencontre avec les responsables de la Poste mais ceux-ci ont décliné la demande car ils n'y sont plus obligés.

b) Statistique des déchets

Mme Wasem présente des diapositives résumant les statistiques des déchets récoltés sur la commune. Les données proviennent de l'entreprise Chevalley, qui transmet les tonnages à l'administration qui les relaie à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Les chiffres sont publics et publiés sur internet avec deux ans de décalage, soit actuellement, 2019 comme dernière année publiée. Mme Wasem précise que l'administration a toutefois fait des projections pour 2020 et 2021 en ce qui concerne les encombrants, pour pouvoir présenter au Conseil municipal des éléments d'évolution sur ce sujet.

Commentant les différents graphiques, Mme Wasem souligne la diminution des déchets urbains incinérés, qui comprennent les encombrants incinérés sans tri jusqu'en 2016. Sur les trois dernières années, la diminution provient de ce que Serbeco triait les encombrants, les données dès 2017 ne comprennent que ce qui a été incinéré et non ce qui a été trié. Mme Wasem rappelle la mise en place de la déchetterie en 2011, année marquée par la progression des déchets urbains. Le schéma suivant présente, en tonne, les quantités prélevées au porte-à-porte et celles

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

récoltées dans les bennes à encombrants de la déchetterie. En 2019, Mme Wasem signale une grande augmentation des encombrants mais l'OCSTAT a oublié d'enlever le bois, alors que la situation est, de fait, stable. En prenant uniquement les encombrants incinérés et triés, Mme Wasem relève les 70 tonnes relevées en 2011 comparée aux 334 tonnes prélevées en 2019, avec une augmentation de 200 habitants supplémentaires. L'évolution des encombrants est ici exponentielle, aussi si l'on compare les kg/habitant d'encombrants : 23,6 kg/habitant en 2011 contre 107,7 kg/habitant en 2019.

Le Président demande à Mme Wasem une explication sur le tonnage des encombrants en 2010, qui est de 4,34 t, en comparaison avec le tonnage de 2011, qui est de 70.

Mme Wasem répond qu'en 2010, seul le porte-à-porte existait sur la commune. Il manque donc une partie des encombrants des habitants, qui les apportaient directement aux ESREC et qui ne sont donc pas comptabilisés sur la commune. Il faut aussi indiquer que la déchetterie de Perly-Certoux attirait aussi les encombrants d'habitants d'autres communes.

Mme Wasem poursuit sa présentation avec les estimations sur les trois premiers mois de 2020 et de 2021. Les bennes à encombrants ont été retirées en novembre 2020. Les trois premiers mois de 2020, le tonnage à la déchetterie était de 63t. En 2021, la proportion est de 19,5 t pour le porte-à-porte ordinaire, planifié tous les 2 mois, contre 9,5 t en 2020. Le tonnage de l'enlèvement sur appel, prestation nouvelle, est de 11 t. Mme Wasem signale aussi les dépôts sauvages à la déchetterie, qui représentent 2,6 t en diminution précise-t-elle. Au total, pour les trois premiers mois 2020, la récolte d'encombrants s'élevait à 73,4 t alors qu'elle n'est plus que de 33 t pour les trois premiers mois de 2021. Ceci permet de vérifier l'effet de la suppression des bennes à encombrants. Mme Wasem commente encore un graphique présentant la comparaison entre le taux de recyclage à Perly-Certoux et ceux du canton, inférieur au canton jusqu'en 2016, et depuis 2016, qui augmente et dépasse le canton pour atteindre 59,1% en 2018, mais en diminution en 2019 à 50,4%, mais ce dernier taux n'englobe pas le recyclage du bois. Mme Wasem indique que la commune discute avec l'OCSTAT pour réintégrer le bois dans les données, ce qui devrait remonter le taux de tri de la commune en 2019 au niveau de celui de 2018. Mme Wasem conclut sa présentation avec des graphiques sur les bio-déchets depuis 2016, date de mise en œuvre de la poubelle verte. Depuis 2018, le taux de tri stagne aux alentours de 53-54%, malgré le fait que la commune aide à la récolte en plaçant des conteneurs partout sur la commune. Une nouvelle campagne d'information sera faite auprès des communiers pour les stimuler dans cette récolte.

Mme Fournier indique qu'elle aurait pensé qu'avec le confinement, les chiffres des bio-déchets auraient augmenté.

Mme Wasem reconnaît le fait et rappelle le constat tiré d'un essoufflement de cette récolte, en partie lié aux sacs qui ne sont pas aussi solides qu'imaginés et aux odeurs, qui incitent à stopper cette récolte en été, alors que c'est là qu'on produit le plus de bio-déchets. Les sacs ont été repensés pour être plus solides et l'Etat pense qu'une nouvelle campagne d'information sur les sacs pourrait relancer ce tri.

Le Président demande quel est le coût par tonne pour l'élimination des encombrants. Il relève une diminution de 50% des encombrants, qui devrait se répercuter sur les coûts.

Mme Wasem n'a pas encore cette donnée mais elle relève que les levées sur appels ont un coût, dont il faut tenir compte car il n'est pas proportionnel à l'économie du tonnage.

M. F. Savigny précise que le coût de traitement et de tri de ces encombrants est de l'ordre de CHF 220.- la tonne correspondant au niveau de coût de l'incinération.

Le Président demande ce qu'il en est des sacs à tri distribués par la mairie.

Mme Wasem répond que cette prestation se poursuit et que l'information figure dans les Pages Jaunes.

Le Président se souvient des stands de la Commission Environnement au lancement de la petite poubelle verte. Il se demande s'il ne faudrait pas relancer ce type d'événement.

Mme Wasem répond que c'est prévu. Concernant le prix des encombrants, Mme Wasem a trouvé le montant de CHF 11'000.- pour 73 tonnes en 2020, et de CHF 8800.- pour 23 tonnes en 2021, montant lié au coût de la levée sur appel.

M. Gisiger souligne l'économie réalisée par l'enlèvement des bennes mais que le porte-à-porte sur appel doit rester comme prestation. Il ne comprend pas qu'on le discute.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Wasem approuve mais rien n'empêche de rationaliser ce porte-à-porte sur appel et de limiter les abus. L'entreprise est parfois appelée pour une chaise ou un lampadaire, cela ne va pas. Une adaptation est nécessaire.

M. Hilty rappelle que la Commission Environnement va lancer une campagne *no waste*, dont l'objectif est de supprimer la production de déchets.

M. Cheyroux souhaitait préciser les contours de cette campagne plus tard dans la séance, mais il le fait maintenant rapidement. Il s'agit d'une campagne pour inciter les communiens à diminuer drastiquement leurs déchets et augmenter le tri de leurs déchets. Une campagne de sensibilisation et de communication sera conduite par ZeroWaste Switzerland, qui durera tout l'automne, voir jusqu'à l'automne suivant. Il s'agira de conférences, d'ateliers et de coaching individuel ou d'institutions communales, propres à Perly-Certoux.

M. Martignoni propose comme voie intermédiaire, et d'économie, la suppression de la levée sur appel et son remplacement par deux levées ordinaires d'encombrants par mois.

Mme Wasem pense que la prestation de levée sur appel peut être conservée mais en étant ajustée et cadrée. Par exemple, notre mandataire pourrait ne pas répondre à des demandes de levé deux semaines avant la levée ordinaire.

c) Exposition des bords de l'Aire

M. Delaude informe que l'exposition ouvre à la fin de ce mois et que les artistes sont actuellement en train de mettre en place leurs œuvres, sous la pluie. L'exposition court jusqu'au mois de septembre. Un vernissage était prévu le 29 mai, mais M. Delaude a le lendemain une discussion avec ses homologues des autres communes pour voir s'il est opportun de le maintenir dans les conditions sanitaires actuelles. Si le vernissage devait être maintenu le 29 mai, la limite du public est de 100 personnes. Pour assurer une représentation des 5 communes dans ces conditions, une limitation par commune sera obligatoire et seuls les membres des Commissions Culture pourront être présents à l'événement. M. Delaude confirmera, après sa discussion, aux membres de la Commission Culture & Loisirs si c'est maintenu. A deux jours près, la jauge de public autorisée pourrait passer à 300 personnes, ce qui est plus intéressant.

d) Information aux Présidents des commissions

M. F. Savigny informe que les Présidents des commissions municipales vont recevoir un document envoyé par la mairie et le conseil administratif dans le cadre du processus de préparation du budget 2022.

Le Président a déjà annoncé le point suivant lorsque M. Savigny demande à pouvoir présenter des graphiques sur la population, point non prévu à l'ordre du jour.

M. F. Savigny présente des graphiques sur l'évolution de la population de la commune au cours des années jusqu'en 2020. En 2018, un graphique spécifique concernant les enfants de 4 à 12 ans avait été réalisé destiné à simuler les besoins à venir en infrastructures scolaires. Un service de l'Etat effectue bien de telles simulations mais il est difficile de les obtenir à l'échelle de notre petite commune. Or, Perly-Certoux envisageait la rénovation de son groupe scolaire, et il était intéressant de disposer de simulations pour déterminer le besoin ou non pour la commune de créer un nouveau groupe scolaire ou si un agrandissement de son groupe scolaire permettrait de couvrir ses besoins. Avec sa dernière extension en 1995, la commune avait atteint la capacité maximale admise pour un groupe scolaire, mais les normes ont changé depuis lors, et le nombre de classes admises dans un groupe scolaire est nettement augmenté, permettant par exemple la réalisation d'un étage supplémentaire. Encore faut-il valider le besoin. Alors que le nombre d'élèves résidants sur la commune a plutôt tendance à diminuer ces dernières années, il était nécessaire de simuler l'augmentation induite par le développement prévu dans son plan directeur. Ces simulations avaient permis de conclure qu'un agrandissement du groupe scolaire actuel permettrait vraisemblablement de faire face à moyen terme à l'augmentation attendue d'élèves. Un autre graphique spécifique réalisé il y a quelques années avait permis de déterminer et situer la commune par rapport à l'évolution du besoin de places de crèches, besoin calculé sur le nombre d'enfants de moins de 4 ans au 31 juillet de l'année.

M. F. Savigny en présentant d'autres graphiques indique que la population totale n'a pas évolué énormément en nombre d'habitants mais que sa composition par âge a, elle, nettement évolué. Les habitants de 60 à 65 ans sont en diminution depuis plusieurs années, alors que le groupe des 65 ans a fortement progressé. Pour la commune, la construction de logements appropriés pour cette catégorie de population était donc judicieuse. La proportion des femmes, comme l'indique un autre graphique, devient plus importante dans cette catégorie d'âge, plus cet âge est

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

élevé. L'âge moyen de la population progresse par ailleurs régulièrement au fil des ans et les personnes de plus de 60 ans représente désormais 25% de celle-ci en 2020.

F. Propositions individuelles et questions

a. Tour de la commune

M. Cheyroux informe sur le fait que ce tour de la commune destiné aux membres du conseil municipal, ou plutôt un demi-tour de commune, s'est très bien passé. Neuf membres étaient présents, qui ont pu découvrir des aspects méconnus de la commune, et des anecdotes apportées par M. F. Savigny. L'autre demi-tour est prévu le samedi 25 septembre 2021, à 9h30, dans la plaine de l'Aire et le bord de l'autoroute, avec un retour par la Lissole.

M. F. Savigny signale que le Conseil administratif sera vraisemblablement absent à cette date.

b. Olivier Fontaine = M. Biodiversité de la commune

M. Cheyroux trouve formidable qu'une commune comme Perly-Certoux prenne la biodiversité en main. Il adresse ses remerciements et félicitations à M. Fontaine pour cette nouvelle responsabilité.

c. Stade de foot et parking

M. Cheyroux trouve dommage que le parking du stade de football compte aussi peu de places de stationnement pour vélos. Il demande que deux places de parking pour voitures sises contre la casquette soient consacrées à des attaches pour vélos et trottinettes.

Le Président demande si cette proposition est soutenue par les membres du Conseil.

Mme Fournier trouve les arceaux situés derrière la mairie assez massifs et pas très pratiques pour attacher son vélo. Elle préconise l'étude d'autres systèmes.

Mme Wasem indique que les arceaux favorisent l'attache de deux vélos par arceau. Les systèmes au sol voilent les roues. Le système retenu est standard.

M. Hilty reconnaît le problème pour les enfants qui arrivent au stade et qui descendent leur trottinette dans les vestiaires. Il propose un renvoi en commission pour étude du meilleur système.

Le Président soumet au vote la demande de renvoi à la Commission des Bâtiments ou des Sports. La commission des Sports est retenue.

M. Martignoni suggère que la demande se porte sur l'ensemble de la commune.

Le Président estime qu'il faut avancer petit à petit. Il met le renvoi à la commission des Sports aux voix :

Par 14 voix « pour » et deux abstentions, la proposition de modifier deux places de stationnement pour voiture du parking du stade de football en places de stationnement pour des vélos et trottinettes est renvoyé à la commission des Sports.

d. Cheminement piétonnier au stade

M. Cheyroux rappelle que le mail piétonnier ne se prolonge pas derrière le stade mais bute contre une benne à stocker l'herbe coupée des terrains. Il se termine en queue-de-poisson. Il souhaiterait que le mail relie le trottoir et qu'une signalétique pour piétons soit signalée par un revêtement de peinture.

M. F. Savigny informe que le container pour récolter le gazon est peu utilisé depuis la création du terrain synthétique et l'usage d'une tondeuse automatique sur le terrain A.

M. Cheyroux propose donc de faire la jonction directement entre le mail et le trottoir.

e. Commerce de LEGO

Mme de Raemy demande si la commune a un retour du magasin de Lego.

M. F. Savigny répond que non mais que la commune serait indirectement informée de la marche des affaires de ce commerce si le commerçant arrêta de payer son loyer.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

f. Embellissement de la Maison de la Douane

Mme Habiyakare relaie une demande citoyenne d'embellir la Maison de la Douane par des fleurs.

g. Trous au chemin de la Lissole

M. Gisiger relève la présence de trous sur le chemin de la Lissole et demande une réfection de ce chemin.

Le Président confirme. Il signale la création d'un trottoir au chemin des Mattines et propose qu'une machine utilisée là puisse reboucher le trou.

M. F. Savigny rappelle que c'est l'Etat qui réalise ce trottoir au bord d'une route cantonale, il n'est pas possible que la commune en profite pour ses chemins.

h. Bicentenaire + 1

Mme Fournier informe que le Comité de ce Bicentenaire + 1 s'est réuni six fois depuis le 28 avril. Quatre associations ont été rencontrées. L'ambiance et le Comité sont supers et les associations se remotivent pour la suite.

La parole n'étant plus demandée, le Président adresse quelques mots de remerciements à toutes et tous, à l'issue de son année présidentielle, pour le travail, le respect et l'écoute qui règne dans ces séances. Il encourage les membres nouveaux à s'annoncer pour intégrer le Bureau.

L'assemblée l'applaudit.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h46.

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Alan Torselletti

Le Secrétaire
Jacques Nierlé